ercer mon jugement, je l'ai fait honnêtement, librement et sans crainte, me souciant fort peu des conséquences qui pouvaient m'être personnelles et des menaces qu'on fesait entendre à demi-voix. Ces choses, M. l'ORATEUR, n'ont aucune influence sur moi, et toujours je suivrai la ligne de conduite qui me parattra la plus avantageuse aux intérêts de mon pays et de mes commettants. (Ecoutes!) Peu m'importe que ces derniers me renvoient en perlement ou non ; tant que j'agirai comme représentant du peuple, je le ferai sans peur. (Ecoutez!) Je regrette de voir que l'hon, président du conseil, en parlant de mon comté et de moi-même, ait jugé à propos de s'acharner à moi personnellement, et de rappeler qu'à certaines occasions ie n'ai dû mon siége en cette chambre qu'à des majorités bien minimes.

L'Hon. M. BROWN.—C'est le contraire

que j'ai dit.

M. RYMAL.—Mais je déclare que c'est vrai, car, M. l'ORATEUR, je me rappelle parfaitement bien qu'un hon. député qui occupe aujourd'hui un rang élevé dans le gouvernement a été deux fois battu, (Ecoutex et rires!)—et je dois avouer que l'appui que je lui ai donné en certaines occasions a puissamment contribué à amoindrir mes majorités. (Ecoutex et rires.)

La question est alors mise aux voix sur l'amendement de l'hon. M. CAMERON, qui est négativée sur la division suivante :

Pour. — MM. Biggar, Bourassa, Cameron (Ontario Nord), Cameron (Peel), Caron, Coupal, De Boucherville, Dorion (Drummond et Arthabaska), Dorion (Hochelaga), Dufresne (Iberville), Fortier, Gagnon, Gaudet, Geoffrion, Gibbs, Holton, Houde, Huntington, Joly, Labreche-Viger, Laframboise. Lajoie, Macdonald (Cornwall), Macdonald (Toronto Ouest), Morrison, O'Halloran, Pâquet, Perrault, Pouliot, Ross (Prince-Edouard), Rymal, Scatcherd, Thibaudeau, Wallbridge (Hastings Nord), et Webb.

CONRTE.—MM. Abbott, Alleyn, Archambeault, Ault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Bowman, Bown, Brousaeau, Brown, Burwell, Carling, Proc.-Gen. Cartier, Cartwright, Cauchon, Chapais, Cockburn, Cornellier, Cowan, Currier, Denia, De Niverville, Dickson, Duckett, Dufresne (Montcalm), Dunsford, Evanturel, Ferguson (Frontenac), Ferguson (Simcoe Sud), Galt, Gaucher, Harwood, Haultain, Higginson, Howland, Huot, Irvine, Jackson, Jones (Leeds Sud), Knight, Langevin, LeBoutillier, Proc.-Gén. Macdonald, MacFarlane, Mackenzie (Lambton), Mackenzie (Oxford Nord), Magill, McConkey,

McDougall, McGee, McGiverin, McIntyre, McKellar, Morris, Parker, Pinsonneault, Pope, Poulin, Poupore, Powell, Raymond, Rémillard, Robitaille, Rose, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Scoble, Shanly, Smith (Durham Est), Smith (Toronto Est), Somerville, Stirton, Street, Sylvain, Thompson, Tremblay, Walsh, Wells, White, Willson, Wood, Wright (Comté d'Outaouais) et Wright (York Est).—84.

L'Hon. M. HOLTON.—Je vais, M. l'ORATEUR, présenter un amendement qui, je l'espère, ne sera pas ouvert aux objections soulevées contre le dernier par l'hon. proc.-gén. du Haut-Canada. Je vais donner lecture de ma motion et l'accompagner de quelques remarques seulement, vu que je n'entends pas provoquer une discussion oiseuse à ce sujet. Je propose donc, M. l'ORATEUR:

"Que tous les mots après "Que" soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants: "la dite résolution soit renvoyée à un comité général, afin qu'elle y soit amendée de manière à exprimer l'espoir de cette chambre qu'aucun acte (fondé sur les résolutions de la conférence des délégués tenue à Québec en octobre dernier) qui pourra être passé par le parlement impérial, n'entrera point en opération avant que le parlement du Casada n'ait eu l'occasion d'en examiner les dispositions, et n'ait, après la prochaine élection générale, prié Sa Majesté de lancer sa proclamation royale pour donner effet au dit acte."

PLUSIEURS DEPUTES A LA FOIS.

—Mais cet amendement est le même que le dernier.

L'Hon. M. HOLTON - D'hon. députés disent que c'est le même, mais ils ne tarderont pas à voir le contraire. La présente résolution n'affirme pas le contraire de la proposition votée par cette chambre, mais elle la complète, en ce sens qu'elle est à l'effet de demander que tout acte passé par le parlement impérial et fondé sur les résolutions de la conférence, soit soumis à la chambre et au pays avant son adoption finale. (Ecouter!) M. l'ORATEUR, il s'agit ici d'une question bien importante, mais je ne désire pas énoncer autre chose que la teneur de cette résolution, car je l'ai dit, mon but n'est pas de provoquer une longue discussion. Tout l'échafaudage de mon argumentation repose sur la théoric que le peuple du Canada désire apporter des modifications à sa constitution. Naturellement, nous savons que la souveraineté suprême appartient au parlement impérial; naturellement, nous savons que nous tenons de ce dernier le pouvoir de changer notre constitution et